Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la gestion des personnes-ressources post-délivrance

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de vos données. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel vous identifiant, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données (RRPD) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Les données à caractère personnel sont traitées à des fins de communication avec des personnes-ressources dans les offices nationaux des brevets des États membres contractants en vertu de l'article 39 CBE.

Lors de la communication, les brevets sont identifiés par les seuls numéros de brevets ou de demandes.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement de [de données à caractère personnel dans le cadre de la gestion des personnes-ressources post-délivrance

Les données à caractère personnel sont traitées aux fins suivantes : [Une liste de personnes à contacter dans les offices nationaux des brevets est tenue à jour dans le but de gérer les activités de validation post-délivrance et de communication en vertu de l'article 39 CBE. Les personnes à contacter dans les offices nationaux des brevets fournissent leurs coordonnées à l'OEB.

La liste de personnes à contacter est enregistrée dans les systèmes de stockage interne de l'OEB, et la communication s'effectue via MS Outlook à l'adresse de mailbox partagée PostGrant@epo.org.

Le traitement n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Le traitement n'est pas destiné à être utilisé pour une prise de décision automatisée, notamment pour le profilage.

Les données à caractère personnel vous concernant ne seront pas transmises à des destinataires en dehors de l'OEB, non couverts par l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, sauf si un niveau de protection adéquat est assuré.

En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées ont été mises en place et si les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

Personnes internes : coordonnées, numéro de téléphone, adresse électronique professionnelle, intitulé de poste, prénom, nom de famille, nom personnel.

Prestataires externes : coordonnées, numéro de téléphone, adresse électronique professionnelle, intitulé de poste, prénom, nom de famille, nom personnel.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de DP41/D4121 Opérations et support – Revenus, la DP41 agissant en qualité de responsable délégué du traitement à l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les membres du personnel de l'OEB participant à la gestion des initiatives, projets ou activités de D4121 Opérations et support – Revenus auxquels il est fait référence dans la présente déclaration.

Les prestataires externes participant à la maintenance des services de communication peuvent également traiter des données à caractère personnel ou y avoir accès. Microsoft est le prestataire externe d'applications informatiques.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées en fonction du "besoin de savoir" au personnel de l'OEB travaillant au sein de de l'OEB travaillant dans le domaine de la coopération internationale, les États membres et pays voisins, et les services juridiques et financiers.

Les données à caractère personnel sont susceptibles d'être communiquées à des prestataires de services tiers à des fins de maintenance et d'assistance par exemple.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?

Nous adoptons des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de sauvegarder et protéger vos données à caractère personnel contre toute destruction, perte ou altération accidentelle ou illicite et contre toute divulgation non autorisée ou tout accès non autorisé à de telles données.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du "besoin de savoir" et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux ;
- protection physique : contrôles des accès effectués par l'OEB, contrôles supplémentaires des accès au centre de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- contrôles des transmissions et entrées (par ex. audit des connexions, surveillance des systèmes et réseaux) ;
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

"Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risques de sécurité. Il est exigé que ces systèmes aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement)."

En principe, l'OEB a adopté un système de gestion dématérialisé ; cependant, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé, à accès restreint.

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (article 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement des données à l'adresse suivante : PDFinance- DPL@epo.org .

Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires.

Nous vous encourageons par conséquent à remplir le présent formulaire: formulaire (pour personnes externes), ou formulaire (pour personnes internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Quelle est la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5 (a) et (b) RRPD :

a. le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office, ou
b. le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis

Les données à caractère personnel sont traitées sur la base de l'acte juridique suivant : l'article 39 CBE .

8. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les coordonnées sont conservées au sein de la fonction respective à l'Office national. Elles peuvent être supprimées lorsqu'il est raisonnable de penser que leur conservation ne répond à aucun besoin opérationnel. Les données à caractère personnel seront effacées au plus tard trois ans après qu'une personne a quitté sa fonction au sein d'un Office national.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement de données à caractère personnel vous concernant, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse :

- Utilisateurs externes : DPOexternalusers@epo.org
- Utilisateurs internes : PDFinance-DPL@epo.org

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable délégué du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de ce réexamen, vous avez le droit d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.